



Conditions générales de Vente

T651.12

Tarif de la communauté tarifaire multimodale transfrontalière Léman Pass

Entrée en vigueur : 15.12.2019

Edition : Version 2 du 22.11.2019

Modifications à partir du 15.12.2019

Table des matières	Conditions générales de Vente	1
T651.12		1
Tarif de la communauté tarifaire multimodale transfrontalière Léman Pass		1
Table des matières		2
0	Observations préliminaires	5
0.1	Subsidiarité	5
0.1.2	En Suisse	5
0.1.3	En France	5
1	Champ d'application	6
1.1	Généralités	6
1.1.1	Périmètre du Léman Pass	6
1.1.2	Territorialité	6
1.1.3	Définition du déplacement transfrontalier	6
1.2	Réseaux et zones multimodales concernées	7
1.2.1	Tronçons ferroviaires	7
1.2.2	Périmètre des bus régionaux transfrontaliers	7
1.2.3	Parcours des bus régionaux dans la région de Terre-Sainte	7
1.2.4	Zones multimodales	8
1.3	Jonction entre les parcours et les zones	8
1.3.1	Définition	8
1.4	Relation entre la tarification de parcours et la tarification de zone	8
2	Offre	9
2.1	Définition	9
2.2	Aperçu des combinaisons possibles	9
2.2.2	Combinaisons de parcours et de zones	9
2.2.3	Combinaison de zones - titres multizones	9
3	Dispositions générales	11
3.1	Abonnements Léman Pass	11
3.1.1	Définition, type et validité	11
3.1.2	Emission	11
3.1.3	Validité : surclassement dans les trains et surclassement de zones :	11
3.1.4	Remboursement	11
3.1.5	Annulation et remplacement	12
3.1.6	Antidatage sans interruption des abonnements Léman Pass	12
3.2	Billets Léman Pass (billet de parcours et billet combiné parcours et zone(s))	12
3.2.1	Définition, type, validité	12
3.2.2	Durée de validité	12
3.2.3	Emission	13
3.2.4	Carte de réductions	13
3.2.5	Remboursement	13

3.2.6	Annulation et remplacement.....	13
3.3	Cartes Léman Pass 1 jour	13
3.3.1	Définition, type, validité	13
3.3.2	Durée de validité.....	13
3.3.3	Emission	13
3.3.4	Carte de réductions	14
3.3.5	Remboursement.....	14
3.3.6	Annulation et remplacement.....	14
3.4	Billets Léman Pass multizones	14
3.4.1	Définition, type, validité	14
3.4.2	Durée de validité.....	14
3.4.3	Emission	14
3.4.4	Carte de réductions	15
3.4.5	Remboursement.....	15
3.4.6	Annulation et remplacement.....	15
3.5	Cartes Léman Pass 1 jour multizones	15
3.5.1	Définition, type, validité	15
3.5.2	Durée de validité.....	15
3.5.3	Emission	15
3.5.4	Carte de réductions	16
3.5.5	Remboursement.....	16
3.5.6	Annulation et remplacement.....	16
3.6	Billet complémentaire Léman Pass	16
3.6.1	Définition, type, validité	16
3.6.2	Durée de validité.....	16
3.6.3	Emission	16
3.6.4	Carte de réductions	17
3.6.5	Remboursement.....	17
3.6.6	Annulation et remplacement.....	17
3.7	Carte Léman Pass 5 jours multizones	17
3.7.1	Définition, type, validité	17
3.7.2	Durée de validité.....	17
3.7.3	Emission	17
3.7.4	Carte de réductions	17
3.7.5	Remboursement.....	17
3.7.6	Annulation et remplacement.....	18
3.8	Saut de puce transfrontalier Léman Pass	18
3.8.1	Définition, type, validité	18
3.8.2	Durée de validité.....	18
3.8.3	Emission	19
3.8.4	Carte de réductions	19
3.8.5	Remboursement.....	19

3.8.6	Annulation et remplacement.....	19
4.....	Calcul des prix	20
4.1	Bases	20
4.1.1	Règles générales.....	20
4.1.2	Liaison entre les parcours et les zones.....	20
4.1.3	Devise applicable	20
4.2	Calcul	20
4.2.1	Calcul du prix des parcours.....	20
4.2.2	Pour les zones multimodales	21
5.....	Dispositions spéciales	22
5.1	Personnes avec handicap.....	22
5.2	Bagages à main	22
5.3	Poussettes.....	22
5.4	Bicyclettes et vélos.....	22
5.5	Transports des chiens et des petits animaux domestiques.....	23
5.5.1	Autonomie des opérateurs	23
5.5.2	Conditions générales.....	23
5.5.3	Tarifs.....	24
6.....	Spécimens des titres de transports	25
6.1	Généralités.....	25
6.2	Titres SNCF.....	25
6.3	Titres CFF	34
6.4	Autres de titres de transports et spécimens	34

0 Observations préliminaires

0.1 Subsidiarité

0.1.1.1 En l'absence de dispositions contraires ci-après, les tarifs suivants s'appliquent pour le transport des personnes avec des titres Léman Pass :

0.1.2 En Suisse

0.1.2.1 Les tarifs nationaux référencés auprès de l'organe de gestion national des tarifs (ch-direct), notamment :

- Les dispositions tarifaires accessoires communes du Service Direct (SD) et des communautés participants T600
- Le Tarif général des voyageurs T601
- Le Tarif des abonnements de Parcours T650
- Le Tarif de la communauté tarifaire unireso T651.11, pour la partie zone 10 Tout Genève

0.1.3 En France

0.1.3.1 Les conditions générales des transporteurs :

Notamment :

Tarifs voyageurs SNCF

Conditions générales de vente Réseau Transports Annemassiens Collectifs (zone 210)

Le Tarif de la communauté tarifaire unireso T651.11, pour la partie unireso Régional, jusqu'à la fin de validité des abonnements unireso Régional vendus avant le 15.12.2019.

1 Champ d'application

1.1 Généralités

1.1.1 Périmètre du Léman Pass

1.1.1.1 Le tarif Léman Pass s'applique pour tous les titres de transports combinés transfrontaliers dès lors qu'il y a combinaison de parcours et de zones soumis à minima une tarification française et une tarification suisse. Les combinaisons peuvent être :

- un parcours français et un parcours suisse
- une zone française, un parcours français et un parcours suisse
- un parcours français, un parcours suisse et une zone suisse
- un parcours français, un parcours suisse, une zone suisse et une zone française
- une zone française, un parcours français, un parcours suisse et une zone suisse
- une zone française, un parcours français, un parcours suisse, une zone suisse et une zone française

Si l'origine et/ou la destination du trajet sont situés à l'extérieur du périmètre Léman Pass, la tarification Léman Pass ne s'applique pas.

1.1.2 Territorialité

1.1.2.1 Si l'origine et la destination du trajet sont situés sur le territoire national suisse, respectivement sur le territoire national français, la tarification nationale/régionale/locale concernée s'applique (parcours et/ou zone(s)). En particulier, les parcours, les zones et les combinaisons de zones et de parcours strictement soumis à des tarifications françaises ou strictement soumis à des tarifications suisses ne sont pas concernés par le tarif Léman Pass.

1.1.2.2 Les tarifs nationaux s'arrêtent à la frontière entre les deux pays. Exceptions :

a) Le parcours transfrontalier Chêne-Bourg - Annemasse, pour lequel le tarif Service direct suisse s'applique sur la totalité du tronçon ferroviaire.

b) Le parcours transfrontalier Bellegarde - Genève (Cornavin) pour lequel le tarif TER français s'applique sur la totalité du tronçon ferroviaire en provenance ou à destination d'une gare française.

1.1.3 Définition du déplacement transfrontalier

1.1.3.1 Un déplacement transfrontalier est caractérisé exclusivement soit par :

- Le franchissement de la frontière géographique entre la France et la Suisse sur la partie tarifiée en parcours (train ou car transfrontalier) du déplacement transfrontalier.
- Le franchissement de la frontière géographique entre la zone 10 et une ou plusieurs zone(s) française(s) contiguë(s) sans combinaison avec une tarification de parcours.

1.1.3.2 Si le déplacement n'est pas transfrontalier la tarification Léman Pass ne s'applique pas.

1.2 Réseaux et zones multimodales concernées

1.2.1 Tronçons ferroviaires

- 1.2.1.1
- Evian-les-Bains - Annemasse
 - St-Gervais-les-Bains - Annemasse, via la Roche-sur-Foron
 - Annecy - Annemasse, via la Roche-sur-Foron
 - Annemasse - Coppet via Genève-Eaux-Vives, Lancy-Pont-Rouge et Genève
 - Genève - Coppet
 - Bellegarde-sur-Valserine Annemasse
 - Bellegarde-sur-Valserine - Genève
 - Genève - Genève-Aéroport

Les clients possédant un titre de transport Léman Pass pourront utiliser tous les trains desservant les tronçons ci-dessus à l'exception de l'offre TGV.

1.2.2 Périmètre des bus régionaux transfrontaliers

1.2.2.1 Lignes concernées

- T71 : Thonon-les-Bains « Place des Arts » - Genève gare des Eaux-Vives
- T72 : Annecy-gare routière P+R Etoile - Genève-Aéroport
- T74 : Sallanches - Nangy-Findrol-Hôpital - Genève, Terrassière - Genève-Aéroport

1.2.2.2 Les bus régionaux transfrontaliers ne participent à la tarification Léman Pass que pour les abonnements combinés avec la zone 10. Les abonnements de parcours ainsi que les billets et cartes journalières ne font pas partie de la tarification Léman Pass. Il n'existe pas de tarif combiné parcours - zone pour les billets.

1.2.2.3 Le ligne T71 n'est pas incluse dans la zone multimodale 300 Thonon-Evian, un titre de parcours doit être acheté pour le déplacement sur la ligne.

1.2.2.4 Le ligne T72 n'est pas incluse dans la zone multimodale 380 Annecy-Pringy-Groisy, un titre de parcours doit être acheté pour le déplacement sur la ligne.

1.2.3 Parcours des bus régionaux dans la région de Terre-Sainte

- 1.2.3.1
- Ligne 810 TPN Nyon, Gare - La Rippe, Village :
 - Tronçon Arnex-sur-Nyon - La Rippe, Village
 - Ligne 811 TPN Gland, gare-nord - Coppet, gare :
 - Tronçon Crans-Près-Céligny, les Landes - Coppet, gare.
 - Ligne 813 TPN Crassier, Ancienne Gare - Coppet, gare - Chavannes-des-Bois
 - Ligne 814 ABG Coppet, gare - Divonne-les-Bains, Arbère - Maconnex-Arcades ou Gex, Centre
 - Ligne 818 ABG Gex, Centre - Nyon, gare :
 - Tronçon Gex, Centre - Crassier, Ancienne Gare.

Il n'est pas proposé, dans le cadre et le périmètre de Léman Pass de combinaison de parcours avec les zones mobilis.

1.2.4 Zones multimodales

1.2.4.1 Périmètre des zones contiguës sises de part et d'autre de la frontière avec le canton de Genève.

- Zone 10 - unireso
- Zone 200 - Région de Veigy
- Zone 210 - « Tout Annemasse »
- Zone 230 - Région du Genevois
- Zone 240 - Région de Pougny-Chancy
- Zone 250 - Pays de Gex.

Dans ce périmètre la tarification de l'addition des zones s'applique aux déplacements.

1.2.4.2 Zones multimodales distantes de la frontière Franco-Suisse.

- Zone 300 - Région de Thonon-Evian
- Zone 380 - Périmètre urbain de Annecy-Pringy-Groisy
- Zone 400 - Commune de Valserhône (Bellegarde).

1.3 Jonction entre les parcours et les zones

1.3.1 Définition

1.3.1.1 La jonction entre le parcours et la zone s'effectue à la première gare principale - gare à laquelle tous les types de trains s'arrêtent - de la zone d'origine respectivement de destination du déplacement.

1.3.1.2 Si pour un déplacement il n'existe aucun point de jonction dans la zone d'origine ou de destination avec un parcours en train ou en car, la jonction s'effectuera dans la zone immédiatement contiguë. Le déplacement sera alors composé de parcours et de 2 zones contiguës. (ex. pour un déplacement Gex, Centre - Evian les zones 250 et 10 seront combinées et la jonction faite avec le parcours train à Genève-Eaux-Vives).

1.3.1.3 Lorsqu'il y a des zones contiguës, la division d'un déplacement en parcours partiel jusqu'à la première zone complété par plusieurs zones n'est pas permise.

1.4 Relation entre la tarification de parcours et la tarification de zone

1.4.1 Dans le périmètre composé des zones contiguës 10, 200, 210, 230, 240 et 250 la tarification de parcours ne s'applique pas. Seule la tarification zonale s'applique

1.4.2 Pour les déplacements dépassants le périmètre de la tarification zonale selon définition au point 1.4.1., la tarification du Service Direct Suisse (SD) s'applique jusqu'à la Gare d'Annemasse pour les trajets en train uniquement.

2 Offre

2.1 Définition

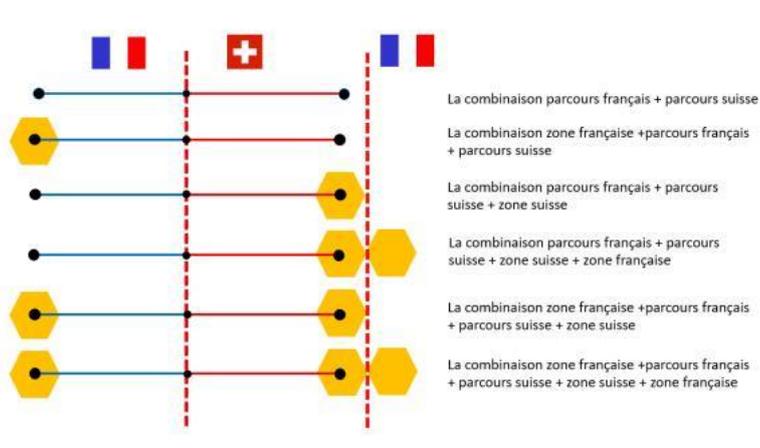
2.1.1.1 Les titres de transports Léman Pass permettent :

- des parcours transfrontaliers d'une gare ou un arrêt dans un pays à une gare ou un arrêt dans l'autre pays (P) en combinant des parcours de tarification française et suisse.
- des parcours transfrontaliers d'une gare ou un arrêt dans un pays à une gare ou un arrêt dans l'autre pays (P) avec une ou des zones multimodales (Z) aux extrémités du parcours en combinant des parcours et zones de tarifications françaises et suisses.
- des parcours transfrontaliers au sein des zones (Z) contiguës de tarifications suisse et française situées de part et d'autre de la frontière franco-suisse.

2.2 Aperçu des combinaisons possibles

2.2.2 Combinaisons de parcours et de zones

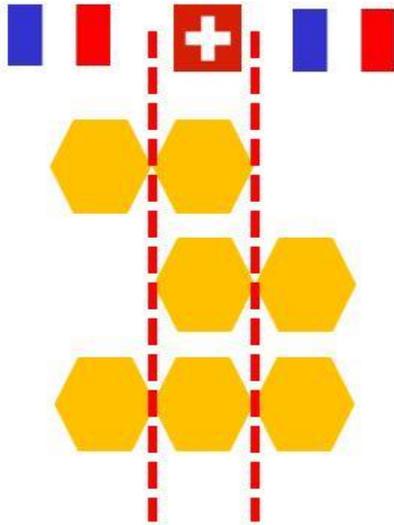
2.2.2.1 Les combinaisons possibles sont exclusivement les suivantes :



2.2.2.2 L'ajout de zones intermédiaires sur le parcours n'est pas possible. Seules les zones aux extrémités de parcours sont ajoutables.

2.2.3 Combinaison de zones - titres multizones

2.2.3.1 Les combinaisons possibles sont exclusivement les suivantes :



- 2.2.3.2 Les zones françaises sont tarifairement discontinues. Elles ne peuvent pas être combinées directement entre elles. Les combinaisons doivent toujours comprendre la zone 10 unireso.
- 2.2.3.3 Un titre de transport avec les zones 210, 10 et 230 n'est pas reconnu valable pour le trajet en train entre St-Julien et Annemasse du fait de la discontinuité des zones. Le titre de transport pour un trajet entre la zone 230 et la Zone 10 via Annemasse (par train) doit comprendre le parcours St-Julien ou Valleiry - Genève-Eaux-Vives et la zone 10 et cas échéant la zone 230.
- 2.2.3.4 Les combinaisons de plus de 3 zones ne sont pas possibles.

3 Dispositions générales

3.1 Abonnements Léman Pass

3.1.1 Définition, type et validité

3.1.1.1 L'abonnement Léman Pass est personnel, intransmissible et donne droit à un nombre illimité de courses sur les parcours et zones concernés dans la classe correspondante.

3.1.1.2 Les types d'abonnements Léman Pass suivants sont émis :

Groupes de clients	Durée de validité	Classe	Désignation
Personnes dès 26 ans révolus	1 an/1 mois	1ère / 2e classe	Adulte
Enfants et jeunes de 6 ans à 25 ans inclus	1 an/1 mois	1ère / 2e classe	Jeune

3.1.1.3 Les abonnements Léman Pass annuels et mensuels ne peuvent pas être suspendus.

3.1.1.4 Généralement, le premier jour de validité de l'abonnement Léman Pass peut être choisi librement (date ouverte). Certains opérateurs ne proposent que la validité calendaire (mois ou année civils).

3.1.1.5 Les opérateurs peuvent proposer le paiement mensualisé ou par acomptes des abonnements Léman Pass annuels. Un tarif spécifique est fixé pour ces abonnements. Les conditions commerciales des opérateurs s'appliquent.

3.1.2 Emission

3.1.2.1 Les abonnements Léman Pass sont émis en Suisse exclusivement sur le SwissPass et en France sur la carte OURA ! ou en digital.

3.1.3 Validité : surclassement dans les trains et surclassement de zones :

3.1.3.1 Les dispositions correspondantes des entreprises de chemin de fer concernées ou des zones concernées s'appliquent exclusivement sur les parcours et/ou zones relevant de leur compétence tarifaire.

3.1.4 Remboursement

3.1.4.1 En général

Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les abonnements Léman Pass s'appliquent pour les remboursements.

Seuls les abonnements Léman Pass annuels payés en une fois au moment de l'achat peuvent être remboursés.

Des frais sont perçus lors de remboursements.

3.1.4.2 **Abonnements émis sur le SwissPass.**

Les dispositions relatives aux remboursements figurent au tarif 600.9.

En dérogation au Ch. 4.2 du T 600.9, la table de remboursement suivante s'applique :

Nombre de jours d'utilisation de	À	Montant à rembourser (%)
1	30	88
31	60	77
61	90	66
91	120	55
121	150	44
151	180	33
181	210	22
211	240	11
241	365	0

3.1.5 Annulation et remplacement

3.1.5.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les abonnements Léman Pass s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.1.6 Antidatage sans interruption des abonnements Léman Pass

3.1.6.1 Les dispositions du tarif suisse concernant les abonnements achetés avec effet rétroactif (T600 Dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct et des communautés participantes ch. 12.7.8) ne s'appliquent pas pour les abonnements Léman Pass.

3.2 Billets Léman Pass (billet de parcours et billet combiné parcours et zone(s))

3.2.1 Définition, type, validité

3.2.1.1 Le billet Léman Pass est impersonnel, au porteur. Il donne droit à un trajet simple course sur les parcours mentionnés sur le titre de transport et la libre circulation dans les zones mentionnées dans la classe correspondante pendant la durée de validité inscrite sur le billet.

3.2.1.2 Les catégories de billets suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 16 ans	1ère / 2e classe	Adulte
Jeunes de 6 ans à 15 ans inclus	1ère / 2e classe	Jeune

3.2.2 Durée de validité

3.2.2.1 La durée de validité des billets dans la tarification de parcours ou de parcours combinés avec une ou plusieurs zones est de 180 minutes dès l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou sur l'application du téléphone portable) ou dès la date et l'heure choisie en cas d'achat anticipé lorsque cela est proposé.

3.2.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.2.3 Emission

3.2.3.1 Les billets Léman Pass sont émis sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
- E-Tickets
- En France, ils peuvent également être chargés sur la carte OURA !

3.2.4 Carte de réductions

3.2.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les billets Léman Pass.

3.2.5 Remboursement

3.2.5.1 Les billets Léman Pass ne sont pas remboursés quel que soit le canal de vente (Billet SMS, E-ticket, distributeurs, guichets...).

3.2.6 Annulation et remplacement

3.2.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les billets Léman Pass s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.3 Cartes Léman Pass 1 jour

3.3.1 Définition, type, validité

3.3.1.1 La carte Léman Pass 1 jour est impersonnelle, au porteur. Elle permet de voyager librement sur les zones et d'effectuer un aller-retour sur le parcours mentionné sur le titre de transport dans la classe correspondante pendant la durée de validité inscrite sur la carte journalière.

3.3.1.2 Les catégories de cartes Léman Pass 1 jour suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 16 ans	1ère / 2e classe	Adulte
Jeunes de 6 ans à 15 ans inclus	1ère / 2e classe	Jeune

3.3.2 Durée de validité

3.3.2.1 La validité des cartes Léman Pass 1 jour commence au plus tôt au moment de l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou sur l'application du téléphone portable) ou à 00h00 le jour de validité choisi lors de l'achat anticipé lorsque cela est proposé. La fin de validité est fixée à 05h00 le lendemain matin ou, si le service n'est pas continu, jusqu'à la fin du service.

3.3.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.3.3 Emission

3.3.3.1 Les cartes Léman Pass 1 jour sont émises sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
- E-Tickets
- En France, elles peuvent être chargées sur la carte OURA !

3.3.4 Carte de réductions

3.3.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les cartes Léman Pass.

3.3.5 Remboursement

3.3.5.1 Les cartes Léman Pass 1 jour ne sont pas remboursées quel que soit le canal de vente (Billet SMS, E-ticket, distributeurs, guichets...).

3.3.6 Annulation et remplacement

3.3.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les cartes Léman Pass 1 jour s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.4 Billets Léman Pass multizones

3.4.1 Définition, type, validité

3.4.1.1 Le billet Léman Pass multizones est impersonnel, au porteur. Il donne droit à la libre circulation dans les zones mentionnées dans la classe correspondante pendant la durée de validité inscrite sur le billet.

3.4.1.2 Les catégories de billets Léman Pass multizones suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 16 ans	1ère / 2e classe	Adulte
Jeunes de 6 ans à 15 ans inclus	1ère / 2e classe	Réduit

3.4.2 Durée de validité

3.4.2.1 La durée de validité des billets Léman Pass multizones dans la tarification combinée de zone(s) est de 90 minutes dès l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou l'application du téléphone portable) ou dès la date et l'heure choisie en cas d'achat anticipé lorsque cela est proposé.

3.4.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.4.3 Emission

3.4.3.1 Les billets Léman Pass multizones sont émis sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets

- E-Tickets
- Billets SMS
- En France, ils peuvent être chargés sur la carte OURA !

3.4.4 Carte de réductions

3.4.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les billets Léman Pass multizones.

3.4.5 Remboursement

3.4.5.1 Les billets Léman Pass multizones ne sont pas remboursés.

3.4.6 Annulation et remplacement

3.4.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les billets Léman Pass multizones s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.5 Cartes Léman Pass 1 jour multizones

3.5.1 Définition, type, validité

3.5.1.1 La carte Léman Pass 1 jour multizones est impersonnelle, au porteur. Elle permet de voyager librement dans les zones mentionnées sur le titre de transport dans la classe correspondante pendant la durée de validité inscrite sur la carte journalière.

3.5.1.2 Les catégories de cartes Léman Pass 1 jour multizones suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 16 ans	1ère / 2e classe	Adulte
Jeunes de 6 ans à 15 ans inclus	1ère / 2e classe	Réduit

3.5.2 Durée de validité

3.5.2.1 La validité des cartes Léman Pass 1 jour multizones commence au plus tôt au moment de l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou sur l'application du téléphone portable) ou à 00h00 le jour de validité choisi lors de l'achat anticipé lorsque cela est proposé. La fin de validité est fixée à 05h00 le lendemain matin ou, si le service n'est pas continu, jusqu'à la fin du service.

3.5.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.5.3 Emission

3.5.3.1 Les cartes Léman Pass 1 jour multizones sont émises sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
- E-Tickets
- Billets SMS
- En France, elles peuvent être chargées sur la carte OURA !

3.5.4 Carte de réductions

3.5.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les cartes Léman Pass 1 jour multizones.

3.5.5 Remboursement

3.5.5.1 Les cartes Léman Pass 1 jour multizones ne sont pas remboursées.

3.5.6 Annulation et remplacement

3.5.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les cartes Léman Pass 1 jour multizones s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.6 Billet complémentaire Léman Pass

3.6.1 Définition, type, validité

3.6.1.1 Le billet complémentaire Léman Pass est impersonnel, au porteur. Il donne droit à la libre circulation dans la zone mentionnée en 2ème classe.

3.6.1.2 Le billet complémentaire Léman Pass ne peut être utilisé que conjointement avec un titre de transport valable -abonnement, billet ou carte journalière - dans la zone de départ du déplacement. Ce titre de transport devra toujours être présenté conjointement avec le billet complémentaire.

3.6.1.3 Le billet complémentaire Léman Pass ne peut être émis que pour les zones 10, 200, 210, 230, 240 et 250. La zone de validité du billet complémentaire doit obligatoirement être différente de la zone du billet auquel il est associé.

3.6.1.4 Les catégories de billets complémentaires Léman Pass suivantes sont émises

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 6 ans	2e classe	Adulte / Tout public

3.6.2 Durée de validité

3.6.2.1 La durée de validité du billet complémentaire Léman Pass est de **90 minutes** dès l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou l'application du téléphone portable) dans la zone de départ de la course.

3.6.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.6.3 Emission

3.6.3.1 Les billets complémentaires Léman Pass sont émis sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
- E-Tickets
- Billets SMS
- En France, ils peuvent être téléchargés sur la carte OURA !

3.6.4 Carte de réductions

3.6.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les billets complémentaires Léman Pass.

3.6.5 Remboursement

3.6.5.1 Les billets complémentaires Léman Pass ne sont pas remboursés.

3.6.6 Annulation et remplacement

3.6.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les billets complémentaires Léman Pass s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.7 Carte Léman Pass 5 jours multizones

3.7.1 Définition, type, validité

3.7.1.1 La carte Léman Pass 5 jours multizones est impersonnelle, au porteur. Elle donne droit à la libre circulation dans les zones mentionnées dans la classe correspondante pendant la durée de validité inscrite sur la carte.

3.7.1.2 Les catégories cartes Léman Pass 5 jours multizones suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 6 ans	1ère / 2e classe	Adulte / Tout public

3.7.2 Durée de validité

3.7.2.1 La durée de validité de la carte Léman Pass 5 jours multizones dans la tarification combinée de zone(s) est de 5 jours. La validité commence au plus tôt au moment de l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou sur l'application du téléphone portable) ou à 00h00 le jour de validité choisi lors de l'achat anticipé lorsque cela est proposé. La fin de validité est fixée à 05h00 le lendemain matin du dernier jour de validité ou, si le service n'est pas continu, jusqu'à la fin du service du dernier jour de validité.

3.7.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.7.3 Emission

3.7.3.1 Les cartes Léman Pass 5 jours multizones sont émises sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
- E-Tickets

3.7.4 Carte de réductions

3.7.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur les cartes Léman Pass 5 jours multizones.

3.7.5 Remboursement

3.7.5.1 Les cartes Léman Pass 5 jours multizones ne sont pas remboursées.

3.7.6 Annulation et remplacement

3.7.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les cartes Léman Pass 5 jours multizones s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

3.8 Saut de puce transfrontalier Léman Pass

3.8.1 Définition, type, validité

3.8.1.1 Le Saut de puce transfrontalier Léman Pass est impersonnel, au porteur. Il donne droit à une simple course directe sans interruption ni transbordement entre un arrêt sur France et un arrêt sur Suisse figurant dans la liste pendant la durée de validité inscrite sur le billet. Non valable sur le train et sur les cars Transalis.

3.8.1.2 Parcours concernés

Zone	Ligne	Arrêts sur France	Arrêts sur Suisse
200	38	Chens-sur Léman	Hermance-Village, Triaz
200	G	Veigy-Village	Anière-Douane, Maisons Neuves
200	G	Veigy-Douane	Anière-Douane, Maisons Neuves
210	17	Gaillard-Libération, Gaillard-Millet	Graveson, Peillonex
230	D	Saint-Julien-Centre, Saint-Julien-Hutins	Saint-Julien-Douane, Perly-Douane
230	63	Viry-Eglise, Viry P+R	P+R Bernex, Confignon-Croisée
230	76	Viry-Eglise, Viry P+R	Soral-Mairie, soral-Village
240	T	Gaillardin, Les Baraques	La Plaine-Douane, La Plaine-Gare
240	K	Pougny-Gare	Chancy-Douane, Chancy-Village
250	F	Ferney-Brunette, Ferney-Douane	Grand-Saconnex-Douane, Tunnel Routier
250	64	Prévessin-Parc des Anneaux, Ferney-Bois-Candide	Mategnin, Meyrin-Gravière
250	66	Ferney-Brunette, Ferney-Douane	Grand-Saconnex-Douane, Tunnel Routier
250	68	St-Genis-Lyon, St-Genis Porte de France	CERN, Maisonnex
250	52	Bois-Chatton	Bossy, Seuchat.

3.8.1.3 Les catégories de Saut de puce transfrontalier Léman Pass suivantes sont émises :

Groupes de clients	Classe	Désignation
Personnes dès 6 ans	2e classe	Adulte / Tout public

3.8.2 Durée de validité

3.8.2.1 La durée de validité des Saut de puce transfrontalier Léman Pass est **de 30 minutes** dès l'achat du titre de transport (par ex. à l'automate à billet ou l'application du téléphone portable).

3.8.2.2 La course doit être terminée à la fin de la validité du titre de transport.

3.8.3 Emission

3.8.3.1 Les Saut de Puce transfrontalier Léman Pass sont émis sous la forme de

- Billets imprimés, délivrés par les terminaux de vente
- Billets délivrés par les distributeurs automatiques de billets
- Billets SMS
- E-Tickets

3.8.4 Carte de réductions

3.8.4.1 Les cartes de réduction nationales ou régionales suisses (par exemple abonnement ½ tarif) ou françaises (par ex. Illico-Liberté) ne sont pas reconnues pour l'obtention du tarif réduit sur un saut de puce transfrontalier Léman Pass.

3.8.5 Remboursement

3.8.5.1 **En général**

Les sauts de puce transfrontaliers Léman Pass ne sont pas remboursés.

3.8.6 Annulation et remplacement

3.8.6.1 Les dispositions des opérateurs ou entreprises de transports qui émettent les sauts de puce transfrontaliers Léman Pass s'appliquent pour les annulations et les remplacements.

4 Calcul des prix

4.1 Bases

4.1.1 Règles générales

4.1.1.1 Les prix des parcours et/ou des zones sont additionnés.

4.1.1.2 Les titres de transport peuvent être émis au plus tôt 2 mois avant leur début de validité.

4.1.1.3 Les titres de transport sont émis au prix en vigueur le 1er jour de leur validité.

4.1.1.4 L'âge pris en compte pour les abonnés est celui atteint le 1er jour de validité de l'abonnement.

4.1.1.5 En dérogation à la tarification française, les enfants de 4 ans révolus à 6 ans révolus sont transportés gratuitement dans le périmètre Léman Pass pour autant qu'ils soient accompagnés par une personne en possession d'un titre de transport Léman Pass valable.

4.1.2 Liaison entre les parcours et les zones

4.1.2.1 La liaison entre les parcours et les zones s'effectue selon les points de liaison prédéfinis et enregistrés dans le système de distribution conformément au ch. 1.3.1

4.1.3 Devise applicable

4.1.3.1 Les prix de base sont définis dans la monnaie officielle du pays dans lequel la prestation de transport est effectuée.

4.1.3.2 Les prix de vente pour l'ensemble du trajet sont publiés dans la monnaie officielle du pays dans lequel la vente a lieu ou du détenteur du canal de vente.

4.1.3.3 Les prix pour les prestations effectuées dans l'autre pays sont calculés avec un taux de change de référence. Le taux de change de référence est défini simultanément au tarif et reste fixe jusqu'au prochain changement de tarif. Les opérateurs de transport peuvent distribuer dans la monnaie de l'autre pays (€ pour les opérateurs suisses et CHF pour les opérateurs français). Dans ce cas l'application du taux de change de l'opérateur par son système de distribution peut légèrement faire varier certains prix.

4.1.3.4 Tarifs 1ère classe pour les abonnements Léman Pass jeunes

Les abonnements 1ère classe pour les « juniors » n'étant pas commercialisés en Suisse pour les abonnements de parcours (T650 et T657), le tarif adulte s'applique pour les parcours et les zones contiguës à la frontière franco-suisse pour les abonnements Léman Pass jeunes.

4.2 Calcul

4.2.1 Calcul du prix des parcours

4.2.1.1 En Suisse

Les distances indiquées dans les T603 et T604 sont déterminantes pour le calcul du prix de la partie « parcours ». Les prix sont calculés selon le T600 pour les billets et les cartes journalières et selon le tarif 650 pour les abonnements. Des réductions sont accordées pour les abonnements sur certains tronçons.

4.2.1.2 **En France**

Les prix sont définis par une tarification zonale régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

4.2.2 Pour les zones multimodales

4.2.2.1 **En Suisse**

Les prix de la communauté tarifaire unireso sont déterminants pour le calcul du prix des zones des titres de transports Léman Pass. Les prix émis par les systèmes de distribution s'appliquent.

4.2.2.2 **En France**

Les prix des zones multimodales sont déterminés par les Autorités Organisatrices de chaque zone. Ces prix sont déterminants pour le calcul des prix des zones des titres Léman Pass. Les prix émis par les systèmes de distribution s'appliquent.

5 Dispositions spéciales

5.1 Personnes avec handicap

- 5.1.1.1 Conformément aux recommandations du CIT les personnes avec handicap paient leur titre de transport. Les accompagnateurs ou chiens guides d'aveugle sont transportés gratuitement dans le périmètre du Léman Pass. La carte de légitimation/carte d'invalidité de la personne avec handicap fait office de titre de transport pour l'accompagnateur, respectivement le chien. Les cartes de légitimation reconnues sont :
- 5.1.1.2 Pour la France : la carte mobilité inclusion émise par les institutions et la carte d'invalidé de guerre. A noter que la carte invalidité - plus émise depuis 2017 - sera également valable jusqu'en 2026.
- 5.1.1.3 Pour la Suisse : La « Carte suisse de légitimation pour les voyageurs avec un handicap » (form. 82.62dfi).
- 5.1.1.4 Chaque entreprise/opérateur définit, le cas échéant, les conditions d'accès des personnes avec handicap à la tarification ci-dessus, par exemple inscription préalable dans les services compétents ou âge limite minimum pour l'accompagnant de l'invalidé. Elle est responsable de l'information à la clientèle à ce sujet.

5.2 Bagages à main

- 5.2.1.1 Sont considérés comme des bagages à main pouvant être emportés à bord des voitures les objets faciles à porter servant aux besoins personnels. Les dimensions maximales sont 1.20 x 0.80 x 1.00 m. Sont également reconnus comme bagages à main (indépendamment des dimensions maximales) : les skis et snowboards ainsi que les luges et skibobs.
- 5.2.1.2 Chaque voyageur n'a droit au transport gratuit que de ses bagages à main personnels.

5.3 Poussettes

- 5.3.1.1 Les poussettes pliées sont considérées comme des objets facilement transportables.
- 5.3.1.2 Les poussettes et les voitures d'enfant non pliées - utilisée pour le transport d'un enfant - peuvent être placées sur la plate-forme de la voiture, pour autant que la place nécessaire soit disponible.
- 5.3.1.3 Les poussettes sont en principe transportées gratuitement.

5.4 Bicyclettes et vélos

5.4.1.1 Accès aux véhicules

Le transport des bicyclettes n'est autorisé que sur les trains et certaines lignes de bus et cars. Chaque entreprise/opérateur définit les conditions d'accès des vélos à bord de ses véhicules. Le transport des tandems, des tricycles, vélos triporteurs, vélos couchés 3 roues et des remorques attachées à l'arrière d'une bicyclette n'est pas autorisé.

5.4.1.2 Tarification pour la partie française du déplacement

Quand elles sont acceptées dans le moyen de transport, les bicyclettes sont transportées

gratuitement.

5.4.1.3 **Tarification pour la partie suisse du déplacement**

Pour le parcours emprunté sur Suisse, (y-c le tronçon Annemasse - Chêne-Bourg et Pougny-Chancy - la Plaine, un titre de transport Léman Pass valable est nécessaire pour le transport des bicyclettes et les moyens de transport analogues. Le tarif correspond en Suisse au tarif « réduit » applicable pour les jeunes jusqu'à 16 ans et aux titulaires d'abonnement ½ tarif.

Une catégorie « vélo » est créée pour laquelle la tarification sur territoire français est à zéro et la tarification suisse correspond au prix réduit.

Ce titre de transport « vélo » sera vendu depuis la France - en principe conjointement avec le titre de transport du voyageur - pour éviter aux cyclistes le désagrément de voyager sans titre de transport sur la partie suisse de son voyage. Pour les trajets de la Suisse vers la France, le voyageur sera invité à acheter un titre de transport à prix réduit (correspondant au forfait) selon l'usage habituel.

Les vélos et trottinettes pliés et si possible emballés dans une housse ont droit à la gratuité.

Le titre de transport pour bicyclette et autres moyens de transport analogues n'est reconnu valable que si le voyageur utilise lui-même conjointement les véhicules des opérateurs concernés et s'il possède un titre de transport valable pour lui-même et son vélo.

5.5 Transports des chiens et des petits animaux domestiques

5.5.1 Autonomie des opérateurs

5.5.1.1 Chaque entreprise/opérateur définit les conditions d'accès des chiens et autres petits animaux à bord de ses véhicules.

5.5.2 Conditions générales

5.5.2.1 Si le transport des animaux est accepté par l'opérateur,

5.5.2.2 Les petits chiens jusqu'à la taille d'un chat domestique, les chats, les lapins, les oiseaux et autres petits animaux domestiques vivants qui ne sont pas dangereux peuvent être transportés dans un contenant, comme bagage à main. Le contenant doit être adapté à la taille de l'animal (max. 45cm 35cm 25cm) et conçu de manière à exclure tout préjudice pour les personnes et les objets.

5.5.2.3 En outre, il est possible d'emmener des chiens qui ne sont pas ou ne peuvent être placés dans des contenants comme bagages à main, à condition qu'ils soient tenus en laisse et qu'ils portent une muselière.

5.5.2.4 Tous les autres animaux tels que ceux porteurs de maladies contagieuses sont exclus du transport. Dans les voitures comportant des équipements de restauration, il est interdit d'emmener des animaux, à l'exception des chiens guides d'aveugle et des chiens - assistants d'handicapés.

5.5.2.5 En cas de protestation de la part d'autres voyageurs, le personnel décide du transport des animaux à un autre endroit approprié.

5.5.3 Tarifs

- 5.5.3.1 Les petits animaux domestiques ainsi que les chiens guides d'aveugles / assistants d'handicapés) sont transportés gratuitement.
- 5.5.3.2 Pour les chiens il est émis un titre de transport à un prix correspondant à la moitié du prix normal pour adulte en 2ème classe (tarif enfant ou réduit ou spécifique), pour l'aller simple ou la carte journalière, indépendamment de la classe de voyage et des prestations correspondantes. Il n'est pas perçu de supplément spécifique.

6 Spécimens des titres de transports

6.1 Généralités

6.1.1 Les systèmes de ventes sont en cours de mise en œuvre. Les spécimens seront transmis au fur et à mesure de leurs disponibilités.

6.2 Titres SNCF

6.2.1 Léman Pass 5 jours



2 1 0 0 1 2

Léman Pass 5 jours
Utilisable du 26/10/2019 au 30/10/2019

Zone 240 FR - Urbain Pougny-Chancy
Zone 10CH - Urbaine/Gare Genève Aér
ZONE URBAINE 240+ ZONE 10

test / test
Né(e) le : 05.10.2000
1 Adulte(s)

Classe 1

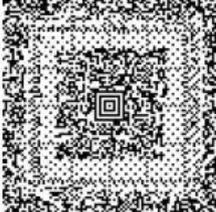
Voyages illimitée France <-> Suisse dans la zone urbaine 10 et des zones françaises limitrophes avec Léman Express, TER, RegioExpress et transports partenaires

Valable à partir de la date choisie et jusqu'au lendemain du 5e jour, 5h00. Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 74.00
42

00000121 ZC00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB

ST930768 1 DRD FIX RA R



Utilisable uniquement sur TER

Billet nominatif

À imprimer ou à télécharger

Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Evitez de changer d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**illico
PROMO**



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

-  BILLET À -40 % POUR TOUS
-  GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE [SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES](#)





2 1 0 0 1 2

Léman Pass 5 jours
Utilisable du 26/10/2019 au 30/10/2019

Zone 240 FR - Urbain Pougny-Chancy
Zone 10CH - Urbaine/Gare Genève Aér
ZONE URBAINE 240+ ZONE 10

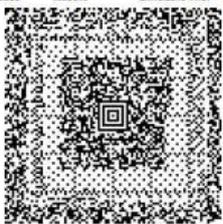
test / testt
Né(e) le : 01.10.2008
1 Enfant(s)

Classe 1

Voyages illimités France <-> Suisse dans la zone urbaine 10 et des zones françaises limitrophes avec Léman Express, TER, RegioExpress et transports partenaires. Valable à partir de la date choisie et jusqu'au lendemain du 5e jour, 5h00. Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 74.00
38

00000122 ZC00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB E70907ES 1 DRO FIX RA R



Utilisable uniquement sur TER

Billet non-échangeable

À imprimer ou à télécharger

1 Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envisiez-vous de changer d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/cars TER point à point après calcul préalable choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

2 Votre titre est non-échangeable et ne peut être cédé à un autre passager.

3 Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

4 Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non échangeable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

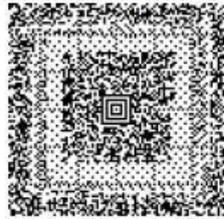


6.2.2 Léman Pass 1 jour, jeune



2 Léman Pass 1 jour Jeune 2
 3 Utilisable le 31/10/2019 test / test
 Nè(e) le : 06.10.1999
 1 Adulte(s)
 4 Zone 361 FR - Sallanches St-Gervais
 Zone 105 CH - Genève-Cornavin Gare
 ST GERVAIS-SALL à GENEVE C.
 5 Classe 2
 6 Valable 1 jour, Voyage France ↔ Suisse, inclus :
 1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
 TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
 et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
 7 Billet non-échangeable et non-remboursable. Prix €** 20.00
48

7 000000136 ZK00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB 87000700 1 DRD FIX RA R 7



Utilisable uniquement sur TER **Billet non-valable** **À imprimer ou à télécharger**

Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envisiez-vous de changer d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de résidences.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40% POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





Léman Pass 1 jour Jeune
Utilisable le 31/10/2019

test / test
Né(e) le : 06.10.1999
1 Adulte(s)

Zone 361 FR - Sallanches St-Gervais
Zone 105 CH - Genève-Cornavin Gare
ST GERVAIS-SALL à GENEVE C.

Classe 2

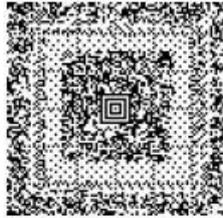
Valable 1 jour. Voyage France ↔ Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 20.00

48

000000137 ZK00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB

07690760 1 DRD FIX RA R



Utilisable uniquement sur TER	Billet renouvelé	À imprimer ou à télécharger
<p><input type="checkbox"/> Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envisiez-vous de changer d'horaire ? Vous pouvez prendre chez le même titulaire un autre titre TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.</p>	<p><input type="checkbox"/> Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.</p>	<p><input type="checkbox"/> Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.</p>
<p><input type="checkbox"/> Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.</p>		

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40% POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





Léman Pass 1 jour Jeune
Utilisable le 31/10/2019

test / test
Né(e) le : 06.10.1999
1 Adulte(s)

Zone 361 FR - Sallanches St-Gervais
Zone 105 CH - Genève-Cornavin Gare
ST GERVAIS-SALL à GENEVE C.

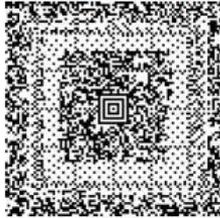
Classe 2

Valable 1 jour. Voyage France ↔ Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 20.00

48

000000138 ZK00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB



87690768 1 DRD FIX RA R

Utilisable uniquement sur TER	Billet nominatif	À imprimer ou à télécharger
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envisagez de changer d'horaires ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.</p> <p>Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.</p> <p>Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.</p> <p>Par besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.</p>		

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





2 1 0 0 1 2

Léman Pass 1 jour Jeune
Utilisable le 31/10/2019

test / test
Né(e) le : 16.10.2008
1 Enfant(s)

Zone 361 FR - Sallanches St-Gervais
Zone 105 CH - Genève-Cornavin Gare
ST GERVAIS-SALL & GENEVE C.

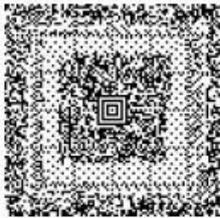
3 4 5 6 7

Classe 2

Valable 1 jour. Voyage France <-> Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 20.00
58

00000139 ZK00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB 87690768 1 DRD FX RA R



Utilisable uniquement sur TER

Billet renouvelé

À imprimer ou à télécharger

1 Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envisiez-vous de changer d'horaires ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train ou TER, avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

2 Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

3 Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

4 Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réservation.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40% POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SNCF

Léman Pass 1 jour Jeune
Utilisable le 31/10/2019

Zone 361 FR - Sallanches St-Gervais
Zone 105 CH - Genève-Cornavin Gare
ST GERVAIS-SALL à GENEVE C.

test / test
Né(e) le : 16.10.2008
1 Enfant(s)

Classe 2

Valable 1 jour, Voyage France ↔ Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 20.00
58

000000140 ZK00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB

87000768 1 DRD FIX RA R

Utilisable uniquement sur TER

Billet nominatif

À imprimer ou à télécharger

1 Votre titre est valable sur les trains et cars TER. En cas de changement d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

2 Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

3 Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

4 Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

illico PROMO



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



6.2.3 Léman Pass 1 jour, adulte



2 Léman Pass 1 jour Adulte
 3 Utilisable le 25/10/2019 test / test
 Né(e) le : 06.10.1999
 1 Adulte(s)

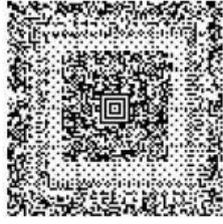
4 Zone 341 FR - Cluses Magland Gare C
 Zone 121 CH - Mies-Tannay-Coppet Ga
 MAGLAND - CLUSES à MIES TANNAY COPPET

5 Classe 2

6 Valable 1 jour. Voyage France <> Suisse , inclus :
 1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
 TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
 et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
 Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 42.50
42

7 000020134 ZJ00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB 87020768 1 DRD FIX RA R 7



Utilisable uniquement sur TER

Billet nominatif

À imprimer ou à télécharger

1 Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envisiez de changer d'horaires ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre service TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

2 Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

3 Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

4 Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





Léman Pass 1 jour Adulte
Utilisable le 25/10/2019

test / test
Né(e) le : 06.10.1999
1 Adulte(s)

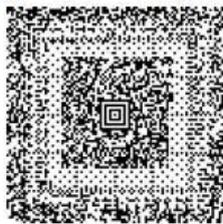
Zone 341 FR - Cluses Magland Gare C
Zone 121 CH - Mies-Tannay-Coppet Ga
MAGLAND - CLUSES à MIES TANNAY COPPET

Classe 2

Valable 1 jour, Voyage France <-> Suisse, inclus :
1 aller-retour sur le parcours en train avec Léman Express,
TER ou RegioExpress + illimité dans les zones urbaines (trains
et transports partenaires). Valable jusqu'au lendemain 5h.
Billet non-échangeable et non-remboursable.

Prix €** 42.50
42

000000135 Z.00 KM0010 24.10.2019 11:07 CB



8700765 1 DRO FIX RA R

Utilisable uniquement sur TER

Billet nominatif

À imprimer ou à télécharger

☑ Votre titre est valable sur les trains et cars TER. Envisiez-vous de changer d'horaire ? Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

👤 Votre titre est nominatif et ne peut être cédé à un autre passager.

➡ Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ.

📄 Pas besoin de composer. Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



PROFITEZ DES TARIFS TER ILLICO PROMO SAMEDI ET PROMO VACANCES

À PARTIR DE 2 PERSONNES, LES SAMEDIS ET TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- BILLET À -40 % POUR TOUS
- GRATUIT POUR LES -12 ANS

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



6.2.4 Léman Pass, billet



6.3 Titres CFF

6.3.1 Voir annexe

6.4 Autres de titres de transports et spécimens

6.4.1 Pas encore disponibles.